



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rugby

Question écrite n° 130005

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre des sports sur l'organisation du tournoi des VI nations qui a conduit au report du match France-Irlande samedi 11 février 2012. On peut s'interroger sur la gestion de cette journée qui a négligé quelque 80 000 supporters et les équipes des joueurs français et irlandais. Les conditions climatiques de cette journée particulière étaient, cela est vrai, d'une rigueur extrême. Cependant, le fait d'avoir annulé à quelques minutes du coup d'envoi donne une mauvaise image de notre pays et de sa capacité à organiser des événements majeurs. Le flou qui a suivi dans la responsabilité de cette décision renforce cette impression. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter des précisions sur cet événement afin que cela ne se produise plus à l'avenir.

Texte de la réponse

Le Tournoi des VI Nations se déroule tous les ans selon le règlement validé par les six fédérations concernées par la compétition (Angleterre, Ecosse, France, Irlande, Italie et Pays de Galles). Selon ce même règlement, le Comité des VI Nations, en charge de l'organisation, est responsable de la planification des matchs, y compris le choix de la date, l'heure du coup d'envoi et le lieu de chaque match. Dans les circonstances jugées exceptionnelles du 11 février 2012, le Comité des VI Nations, sur décision de l'arbitre ayant considéré le terrain comme dangereux, a pris la décision de reporter le match France-Irlande. Cette situation est évidemment fortement dommageable pour les 80 000 spectateurs présents ainsi que pour les joueurs des deux équipes. Le bien-être et la sécurité des joueurs sont les priorités du Comité des VI Nations qui considère par conséquent que la décision de l'arbitre était la bonne dans ces conditions. J'ai réuni le mardi 21 février 2012 le consortium du Stade de France, le Comité des VI nations et la fédération française de rugby afin de prendre les mesures nécessaires pour ne pas qu'une telle situation ne se reproduise. A l'issue de cette réunion, le Comité des VI nations, organisateur du tournoi, s'est engagé à ma demande, à mettre en oeuvre les procédures nécessaires, afin de ne pas annuler de rencontre, pour des causes prévisibles, moins de 24 heures avant le coup d'envoi, et à ne prendre une telle décision qu'après concertation avec l'ensemble des acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130005

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2013

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3988